Souffrance au travail, maltraitance institutionnelle ça suffit!

Plusieurs suicides ou tentatives de suicide ont eu lieu dans différentes directions. Si des enquêtes CHSCT doivent déterminer si le travail est en cause (ou pas) pour chacun de ces drames, force est de constater que la souffrance au travail explose à la Ville.

La gestion du personnel se fonde sur l'augmentation des missions sans personnel supplémentaire. Outre l'augmentation du temps et de la charge de travail (sous-effectifs, personnels non remplacés), se développent des méthodes qui fragilisent et même détruisent les collectifs de travail :

- La remise en cause des cœurs de métier avec des glissements de tâches et une polyvalence imposée (la Ville veut des agents interchangeables), le recours accru aux précaires et parfois à du personnel moins qualifié
- Le changement permanent : réorganisations de services et des horaires, redéploiements, « mutualisation » des moyens, mobilité imposée aux cadres, aux directions, nouvelles technologies qui impactent les missions
- Des évaluations de plus en plus individualisées assises sur le "jamais assez" (obligation de justifier de nouveaux projets), la mise en concurrence les agents

Pour beaucoup de métiers, la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle disparaît.

Le temps et l'intensité du travail augmentent. Voulant bien faire leur travail, des collègues se mettent la pression, sacrifiant leur vie personnelle.

Avec la mise à mal du collectif de travail et des solidarités entre collègues et la pression mise sur l'encadrement, ce sont les conflits internes, la stigmatisation ou le harcèlement de collègues plus fragiles qui se développent.

Stress, anxiété, démotivation, perte de sens, épuisement,...cette maltraitance institutionnelle affecte la santé des agent.es qui essayent de tenir individuellement. La souffrance au travail peut avoir des conséquences graves : troubles musculo-squelettiques, affections cardiovasculaires, cancers, tentatives de suicide et suicides.

La « prévention des Risques Psycho Sociaux » n'est alors qu'une vitrine.

Et demander à l'encadrement d'assurer le bien-être des équipes c'est alors demander l'impossible et instrumentaliser cette prévention !

Pour le SUPAP-FSU, le travail doit rimer avec bien-être et épanouissement : par des effectifs suffisants, le respect des agent.es et de leurs droits, une formation adaptée aux missions des agent.es, le pouvoir donné aux équipes d'intervenir collectivement sur l'organisation du travail.

La loi impose aux employeurs de veiller à la santé de leurs salarié.es.